

# La longue marche des nouveaux hybrides résistants

**V**incent Pugibet milite activement pour une certaine biodiversité : celle des cépages, mais du monde entier. « Depuis les années 1950, la France ne veut entendre parler que du vinifera, c'est une des raisons pour lesquelles le matériel végétal de notre pays s'est affaibli », assure ce jeune vigneron sudiste à l'accent chantant depuis son domaine de la Colombette, près de Béziers. Ici, par opposition à cette uniformisation du paysage ampélographique, une centaine d'hectares de ceps "résistants" ont été plantés, des croisements de toutes les origines (européennes, asiatiques, russes, américaines...), avec une prédilection pour les créations récentes : celles qui permettent d'obtenir des ceps ancrés dans la viticulture du futur. Des ceps qui résistent bien aux maladies, au changement climatique, et qui développent des goûts intéressants.

Toutefois, dès ses débuts, il a été contraint de s'approvisionner hors de nos frontières. « Depuis des décennies, les autorités agricoles françaises ont établi un monopole sur la création de nouvelles espèces de vigne », dit-il en pensant à des institutions comme l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) ou l'Institut français de la vigne et du vin (IFV). Il est loin, le temps des prolifiques "hybrideurs" de cépages, comme Georges Couderc ou Albert Seibel, qui réinventaient le vignoble après la grande catastrophe du phylloxéra...

## CABERNET JURA, MUSCARET, SAUVIGNAC...

Récompensé en 2018 par le prix de l'innovation de La RVF, Vincent Pugibet trouve donc son bonheur chez des fournisseurs allemands, suisses ou italiens, auxquels il achète des plants aux noms de romans policiers : cabernet blanc, cabernet noir, cabernet Jura, sauvignac, muscaret, souvignier gris... Des mélanges piochant parfois loin dans le capital génétique de plants venus du bout du monde, comme les *vitis amurensis* : ces ceps d'origine russe (vignes du fleuve Amour) sont très prisés car même l'hiver sibérien ne les fait pas décliner !



« Les autorités agricoles françaises ont établi un monopole sur la création de nouvelles espèces de vigne »

Vincent Pugibet

Près de cinquante espèces sont exploitées, ce qui fait du domaine de la Colombette le plus différencié de France. Mais pour l'heure, les Pugibet ne peuvent vendre que trois cuvées, car la majorité des cépages ne sont toujours pas dûment inscrits sur le registre des espèces autorisées pour vinifier en France !

## UN JOLI CAS D'ÉCOLE

Selon l'association PIWI (acronyme du mot allemand *Pilzweiderstandsfähig*, signifiant capable de résister aux champignons), dont Vincent Pugibet préside l'antenne française, seuls vingt nouveaux cépages "résistants" ont été tamponnés par les Douanes, vingt-cinq autres étant toujours bloqués par l'administration, alors même qu'elles sont déjà en règle avec leurs pays d'origine. Un joli cas d'école. « J'obtiens des résultats magnifiques avec mon sauvignon kretos », assure le vigneron, qui ne peut commercialiser ce vin avec une telle mention, alors que les voisins italiens ne s'en privent pas !

Vincent Pugibet a l'habitude de croiser le fer avec l'administration tricolore. « Deux ans de bagarre pour faire reconnaître des droits a minima à l'expérimentation », se souvient-t-il, regrettant que la France freine à nouveau des quatre fers. Au moment de la réforme des droits de plantation (2016), il avait été question qu'un catalogue européen, faisant la somme des catalogues nationaux, devienne la règle en matière de variétés autorisées. Une douzaine de pays, dont la France, refuse toujours cette libéralisation, au nom de la volonté de se concentrer sur les espèces « les plus intéressantes » au niveau « agronomique et technologique », selon France AgriMer. **B. S.**